

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021



Date de la convocation: 17 mars 2021

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 15 pouvoir: 0
absent : 0

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT ; HABERT, MAHE-JANSSEUNE, MEYER, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER ; MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Mme GOUSSOT Anne-Marie e a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h03 ; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

En préambule, Madame le Maire indique que le conseil municipal se tenant en période de couvre-feu et la commune n'étant pas en mesure de réaliser une transmission par voie informatique, elle se propose de tenir cette séance en huis clos. Le huis clos est voté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que l'état dit 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 a été reçu après l'envoi des convocations et se propose d'ajouter son vote à l'ordre du jour.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

Intervention de deux conseillers concernant une demande d'un administré : Le courrier concerné a bien été lu par Madame le Maire et ses adjoints. Il reprend des demandes déjà évoquées dans d'autres lettres. Madame le Maire se propose de recevoir le demandeur pour parler de ses réclamations.

*Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 février 2021

*Aide sociale

Madame le Maire donne la parole à Madame GASPARD. Cette dernière présente une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement à l'EHAPD « les Cygnes » de Lormes de Monsieur L.... J.....

Le conseil émet un avis favorable.

*FINANCES LOCALES

- Budget service communal : Vote du compte administratif 2020- Vote du compte de gestion 2020 - Affectation du résultat 2020 - Vote du budget primitif 2021

- *Compte administratif 2020*

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2020, qui s'établit ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A	804 446,31	G	948 871,96
	Section d'investissement	B	1 030 951,36	H	625 747,43
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	269 769,49 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 835 397,67	= G+H+I+J	1 844 388,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 240 991,66	L	1 264 801,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 240 991,66	= K+L	1 264 801,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	804 446,31	= G+I+K	948 871,96
	Section d'investissement	= B+D+F	2 271 943,02	= H+J+L	2 160 317,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 076 389,33	= G+H+I+J+K+L	3 109 189,88

Le compte administratif est voté 14 voix pour.

- *Compte de gestion*

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- *Affectation de résultats*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	144 425,65
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	0,00
C. Résultat à affecter (= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D ci-dessous)	144 425,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) (D 001 (si déficit) R 001 (si excédent))	-135 434,44
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (E) (précédé du signe + ou -) (Besoin de financement Excédent de financement (1))	23 809,34
Besoin de financement F. = D. + E.	111 625,10
AFFECTATION = C. - G. + H.	144 425,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F.	111 625,10
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	32 800,55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- *Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021*

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur le bâti (TFPB).

Ainsi, le taux départemental de TFPB 2020 (23,90%) s'additionne au taux communal 2021.

Pour la commune de Montsauche-les-Settons, le taux communal de TFPB 2021 de référence est de :

Taux communal de TFPB 2020 : 8.38%
+ Taux départemental de TFPB 2020 : 23.90%
= Taux communal de TFPB 2021 de référence : 32.28%

Après délibérations, le conseil décide de voter un taux égal au taux de référence :

	Taux	Base d'imposition	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	32.28 %	873 700,00 €	282 030.00 €
Taxe foncière (non bâti)	24.00 %	68 400,00 €	16 416.00 €
Cotisation foncière des entreprises	15.06 %	69 100,00 €	10 406.00 €
Produit attendu des taxes			308 852.00 €

- Budget primitif 2021

Sur présentation de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2021 (15 voix pour) arrêté comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	1 029 035,55	1 779 513,46	2 808 549,01
TOTAL recettes	1 029 035,55	1 779 513,46	2 808 549,01

- Budget service eau : Vote du compte administratif 2020 - Vote du compte de gestion 2020 - Affectation du résultat 2020 - Vote du budget primitif 2021

- Compte administratif 2020

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du service Eau, qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 6 941,72	G 43 874,10	G-A 36 932,38
	Section d'investissement	B 82 700,11	H 70 288,58	H-B -12 411,53
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 78 724,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 44 141,55 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 89 641,83	Q= G+H+I+J 237 028,23	=Q-P 147 386,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 183 057,51	L 81 574,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 183 057,51	= K+L 81 574,00	
		=	=	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 6 941,72	= G+I+K 122 598,10	115 656,38
	Section d'investissement	= B+D+F 265 757,62	= H+J+L 196 004,13	-69 753,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 272 699,34	= G+H+I+J+K+L 318 602,23	45 902,89

Le compte administratif est voté 14 voix pour.

- *Compte de gestion*

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- *Affectation de résultats*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 932,38
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	78 724,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	115 656,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	31 730,02
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-101 483,51
Besoin de financement = e + f	69 753,49
AFFECTATION (2) = d.	115 656,38
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	69 753,49
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	45 902,89
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- *Budget primitif 2021*

Sur présentation de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2021 (15 voix pour) arrêté comme suit :

Budget	Exploitation	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	90 902,89	267 059,51	357 962,40
TOTAL recettes	90 902,89	267 059,51	357 962,40

- Budget service assainissement : Vote du compte administratif 2020 - Vote du compte de gestion 2020 - Affectation du résultat 2020 - Vote du budget primitif 2021

- *Compte administratif 2020*

Sous la Présidence de Monsieur JACQUEMANT, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du service Eau, qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	2 523,58	G	13 766,66	G-A	11 243,08
	Section d'investissement	B	665,78	H	8 972,77	H-B	8 306,99
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	16 243,96		
			(si déficit)		(si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	115 597,23		
			(si déficit)		(si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P=	3 189,36	Q=	154 580,62	=Q-P	151 391,26
			A+B+C+D		G+H+I+J		
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	145 434,45	L	4 800,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	145 434,45	= K+L	4 800,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	2 523,58	= G+I+K	30 010,62		27 487,04
	Section d'investissement	= B+D+F	146 100,23	= H+J+L	129 370,00		-16 730,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	148 623,81	= G+H+I+J+K+L	159 380,62		10 756,81

Le compte administratif est voté 14 voix pour.

- *Compte de gestion*

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le vote à l'unanimité.

- *Affectation de résultats*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, le Conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
a. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 243,08
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif		0,00
c. Résultats antérieurs reportés		16 243,96
D 002 du compte administratif (si déficit)		
R 002 du compte administratif (si excédent)		
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	27 487,04
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé du signe + ou -)	123 904,22
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	(précédé du signe + ou -)	-140 634,45
Besoin de financement = e + f		16 730,23
AFFECTATION (2) = d.		27 487,04
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)		0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		16 730,23
3) Report en exploitation R 002	Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	10 756,81
DEFICIT REPORTE D 002 (3)		

- *Budget primitif 2021*

Sur présentation de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif 2021 (15 voix pour) arrêté comme suit :

Budget	Exploitation	Investissement	TOTAL
TOTAL dépenses	178 985,52	316 232,97	495 218,49
TOTAL recettes	178 985,52	316 232,97	495 218,49

*** Avis sur un projet de création d'un parc résidentiel de loisir au Vernay**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune est passée en Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) au 1^{er} janvier 2021.

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposée mi-janvier pour savoir si un projet de création de parc résidentiel de loisirs serait réalisable sur des terrains situés au Vernay.

Après instruction et suite à l'avis du Préfet, cette demande a été considérée comme non réalisable.

Le pétitionnaire a fait une demande écrite pour que le conseil reconsidère son projet.

Les membres du conseil considèrent qu'il ne peut pas délibérer en l'état actuel des informations en sa possession.

*** Projet d'Agence Postale Communale**

Les échanges sont toujours en cours auprès de la Poste concernant le projet de création d'Agence Postale Communale (A.P.C.) et éventuellement celui de création d'un point relais Poste-commerçant sur le territoire de la commune.

La décision sera discutée lors du prochain conseil municipal.

*** Marché public du Centre de Gestion de la Nièvre pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance des risques statutaires**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre prévoit le lancement d'un marché public consacré à l'assurance statutaire pour l'ensemble de nos collectivités affiliées.

Ceci n'engage nullement la commune à adhérer au contrat d'assurance retenu à l'issue de ce marché public.

Les membres du conseil décident de donner mandat au Centre de Gestion de la Nièvre afin de lancer une procédure de marché public.

*** Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)**

Dans le cadre de sa compétence en faveur des aménagements fonciers, le Département met en œuvre la réglementation des boisements définie par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

La commune a candidaté afin d'engager une révision de sa réglementation locale et fera partie, avec cinq autres communes, du premier lot de communes retenues pour ce projet.

Ainsi, il convient de constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) sur les six communes qui regroupera :

- Un représentant de la mairie et un suppléant
- 2 propriétaires forestiers de la commune et 2 suppléants
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et 1 suppléant

Après appel de candidatures, Laurent Boucher est désigné représentant titulaire et Jessica Raciti suppléante.

Une liste de propriétaires a également été donnée et les personnes concernées seront contactées pour savoir si elles souhaitent participer à cette commission.

* QUESTIONS DIVERSES

- Une commission des travaux va être convoquée afin de connaître les besoins de la commune en termes de voirie et d'enfouissement de lignes électriques.

- Vente du bâtiment de la Trésorerie : Lors du dernier conseil municipal, une décision avait été prise pour mandater la société Agorastore.

Néanmoins, l'offre n'étant pas satisfaisante, trois agences immobilières ont ou vont être contactées pour faire une évaluation.

- Le dossier de candidature de la commune au label Pavillon bleu a été retenu par le jury national et a été transmis au jury international pour labellisation.

Le prochain conseil municipal est prévu le 27.04.2021 et une commission de développement le 28.04.2021 à 10h.

Séance levée à 21h15.

Le Maire

M. FERCOQ Marie